

7 – 2024 – Élections communales à Soumagne

Dépenses électorales

Selon la loi, les dépenses électorales sont limitées selon un montant maximum établi pour chaque commune en fonction de leur population. Les têtes de liste et les candidats doivent rentrer les formulaires adéquats au greffe du tribunal de première instance où les électeurs peuvent les consulter pendant une quinzaine de jours.

Notons qu'il n'y a guère de contrôle, sauf en cas de réclamation, et qu'il faut donc se fier aux déclarations des partis eux-mêmes.

Ci-après, les montants déclarés selon le bon vouloir des partis soumagnards.

N.B. Il est cependant compliqué d'établir un résumé et des comparaisons à partir de formulaires brouillons que chacun interprète différemment. Aussi, si quelqu'un y découvre une erreur, je vous serais reconnaissant de m'en informer.

	<i>Dépenses électorales déclarées</i>		
	<i>Montant maximum autorisé par Liste</i> 14.477 €	<i>Montant maximum autorisé par Candidat</i> 1.250 €	
<i>Listes</i>	<i>Dépenses de la Liste</i>	<i>Dépenses des Candidats</i>	<i>Total des dépenses</i>
2. Les Engagés	3.029 €	2.360 €	5.389 €
3. PS	9.551 €	0 €	9.551 €
7. Avec le Bourgmestre	15.590 €	6.202 €	21.792 €
8. Citoyen Go - Alternative	9.539 € €	748 €	10.287 €
9. iCi Soumagne	9.156 €	0 €	9.156 €